

COMpte Rendu
Conseil Communautaire
Du 6 Mars 2019

Etaient présents (71) :

Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Héléne ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.

Excusés avec pouvoir (6) :

Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO

Excusés sans pouvoir (6) :

Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.

Secrétaire de séance :

Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

SEANCE OUVERTE A 20H10

I. Stratégie de la CCDB concernant l'offre de services publics pour le temps méridien

Le Président donne la parole à Frédérique D'HENRY, vice-présidente, qui expose :

Rappel : Les services travaillent sur le sujet depuis l'été 2017. Une enquête a été réalisée sur l'utilisation du service de transport méridien (nombre d'enfants utilisant le bus). Parallèlement les services travaillent sur une réflexion globale Transports méridiens/ Service de restauration scolaire.

Suite à la réflexion menée par la commission scolaire sur le service de transport méridien, les membres du Bureau ont étudié l'ensemble des services publics proposés aux habitants du territoire pour la prise en charge de leurs enfants sur le temps méridien.

Dans le même cadre, les membres de la commission petite enfance, enfance, jeunesse seront prochainement amenés à étudier des propositions en matière d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des services du territoire (restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire), dans l'objectif d'une application à la rentrée de septembre 2019.

Contexte :

La Communauté de communes Doubs Baumois exerce la compétence petite enfance, enfance, jeunesse. Dans ce cadre elle a en charge la construction, la création, la gestion et l'animation des structures d'accueil, des services et des équipements relevant de cette compétence.

Concernant le temps méridien, la CCDB organise et met en œuvre **les services de restauration scolaire et de périscolaire** au sein des sites scolaires suivants :

RPI Aïssey – Passavant – Saint Juan (services basés à Aïssey), Osse, Ecole intercommunale Dammartin – Champlive – Glamondans (les services sont situés sur un site scolaire différent, en l'occurrence à Osse), La Tour de Scay, Moncey, Pouligney Lusans, Roulans, Saint-Hilaire, Autechaux et Baume les Dames ¹.

Un autre service est également en place pour le temps de pause méridienne, **le service de transport méridien** : ce service est assuré par la Région mais c'est la CCDB qui a en charge son organisation ainsi que la facturation des usagers.

Ce service existe aujourd'hui sur le territoire correspondant aux anciennes CCPB et CCVA. La CCDBB avait supprimé ce service lors de l'ouverture du groupe scolaire de la Tour de Scay, en raison du temps élevé de transport.

Constat sur ces différents services :

- ✓ Concernant les services de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Le niveau de service rendu sur l'ensemble des sites de la CCDB est équivalent, que le service soit délégué à Familles rurales, aux Francas, ou exercé en régie.

Le principe général d'égalité de tous devant la loi impose qu'en présence d'un service identique, les usagers paient un prix unique.

¹ Seules les écoles de Villers Saint Martin, Pont les Moulins, Guillon les Bains et Lomont sur Crête ne disposent pas de ces services à ce jour. Sachant que les enfants de Lomont sur Crête seront scolarisés à Baume les Dames à l'école de Cour dès septembre prochain et que les enfants des communes de la vallée du Cusancin intégreront le futur groupe scolaire de Mi-Cour qui disposera de services périscolaires.

La CCDB se doit donc d'harmoniser sa politique tarifaire sur l'ensemble de son territoire ; or d'importantes disparités sont aujourd'hui constatées sur les tarifs horaires, ainsi que sur les tranches de quotient familial. L'harmonisation va donc inévitablement entraîner des baisses ou des hausses de tarifs selon les sites.

La CCDB a pour objectif de retravailler l'ensemble des tarifs ainsi que les tranches de quotient familial, en se basant sur une connaissance fine des ressources et de la fréquentation des familles du territoire.

Elle devra également prendre en compte les dispositions du futur Plan Pauvreté, qui pourrait imposer un tarif de repas à 1 € pour les familles aux revenus les plus faibles.

✓ Concernant le service de transport méridien :

A ce jour des enquêtes régulières révèlent une faible fréquentation des enfants au service de transport méridien, en particulier sur certains circuits.

Or le coût de chaque circuit, refacturé à 100% par la Région à la CCDB, est identique quels que soient le circuit et la taille du bus, à savoir 8 470 € TTC/an, auxquels s'ajoutent la masse salariale des accompagnatrices de bus (2 700 € en moyenne) et les charges indirectes (masse salariale des services de la CCDB chargés de la gestion du personnel accompagnateur, des inscriptions et de la facturation aux usagers).

Le coût global du transport méridien s'élève à 165 000 € par an, soit un coût net de 130 000 € après déduction des participations des familles.

Proposition :

La CCDB peut difficilement continuer à financer 2 services publics parallèles sur la prise en charge des enfants durant le temps méridien. La planification pluriannuelle des investissements vise par ailleurs à mettre à niveau ou à créer les équipements périscolaires permettant d'offrir des conditions d'accueil de qualité et avec une capacité permettant d'accueillir le plus grand nombre d'enfants. Par ailleurs, la collectivité ne peut refuser l'inscription d'un enfant à la cantine, qui est un droit pour tous les enfants scolarisés lorsque le service existe (loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017).

En cas de suppression du transport méridien, les économies réalisées pourraient être en grande partie réinjectées dans une baisse des tarifs de restauration scolaire au bénéfice des usagers (permettant également d'atténuer la hausse due à l'harmonisation des tarifs pour les sites concernés), ainsi que dans l'amélioration de la qualité des repas (augmentation des produits bios notamment).

Suite à l'avis rendu par la commission scolaire sur le transport méridien, relié à la volonté de diminuer les tarifs de restauration scolaire, les membres du Bureau ont donc réfléchi à la possible suppression du service de transport méridien, au regard des critères suivants :

- Capacité physique théorique du bâtiment (commission de sécurité) ;
- Capacité physique réelle du bâtiment (en pratique, en prenant en compte les contraintes du service de restauration scolaire et notamment le mobilier, la bonne circulation des enfants et du personnel...) ;
- Temps de trajet école(s) - lieu de restauration ;
- Possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans de bonnes conditions matérielles : organisation d'un ou de deux services, durée de la pause méridienne, configuration des espaces...

L'hypothèse retenue étant le report en restauration scolaire de 50% des enfants fréquentant le service de transport méridien.

L'analyse des documents établis par les services de la CCDB démontre que les sites d'Autechaux, de Pouligney Lusans, de Saint Hilaire et de Roulans seraient en capacité d'accueillir des enfants supplémentaires dans le respect des critères précités.

Concernant le secteur « du Plateau », les temps de trajet demeuraient trop conséquents, notamment en ce qui concerne l'école intercommunale de Dammartin-Champlive-Glamondans, qui est un cas particulier dans le sens où les élèves de cette école se rendent dans un lieu de restauration relevant d'un autre site scolaire, à Osse.

S'agissant du transport méridien sur le secteur d'Aïssey, il semble pertinent de le maintenir puisque ce circuit « mixte » dessert déjà le lieu de restauration.

Enfin il semble pertinent de reporter la suppression du transport méridien sur l'ensemble des communes de ce périmètre à l'ouverture du futur groupe scolaire, qui sera doté des équipements permettant une offre de services périscolaires de qualité.

Concernant le secteur de Baume les Dames, il est proposé de tester sur un an la nouvelle organisation de la restauration scolaire qui sera mise en place à partir de septembre 2019 au Centre d'affaires et de rencontres. L'évaluation au bout d'une année de fonctionnement permettra d'envisager ou non la suppression du transport méridien et donc l'accroissement du nombre d'enfants à la restauration scolaire (220 enfants au maximum fréquentent déjà le service à ce jour). Sachant que le transport méridien sera in fine supprimé lors de l'ouverture du groupe scolaire de Mi-Cour.

Interventions :

- Christophe GUGLIELMETTI regrette que la délibération proposée contienne deux décisions.

De plus il cite en exemple l'école de Saint Hilaire : Lorsque les transports méridiens seront supprimés, deux services de restauration seront mis en place et la salle de motricité sera utilisée pour la restauration, où le périscolaire aura-t-il lieu ?

Il ajoute que la suppression des transports méridiens intervient en même temps que la modification de la carte scolaire et qu'il serait certainement plus judicieux de repousser la suppression des transports méridiens : « double peine » pour les familles. Il souhaite qu'une discussion soit engagée associant les parents, les enseignants, les assistantes maternelles, le périscolaire, les services avant de modifier le fonctionnement actuel.

- Frédérique D'HENRY répond : à l'école de Saint-Hilaire, la salle de motricité est déjà utilisée pour 1/3 lors de la restauration et il n'y aura qu'un seul service à la rentrée, le fonctionnement actuel ne sera donc pas modifié.

Quant au fait que la décision soit « prématurée » elle rappelle que la réflexion est engagée depuis l'été 2017.

- Christophe GUGLIELMETTI : l'estimation du nombre d'élèves supplémentaires inscrits au service de restauration scolaire est de 50% des enfants bénéficiant des transports méridiens, que se passera-t-il s'ils sont plus nombreux ?

- Pierre-Baptiste GRILLET, en accord avec Christophe GUGLIELMETTI, demande comment l'estimation de 50% des élèves a été définie sachant que la nouvelle carte scolaire n'est pas encore mise en place ?

- Frédérique D'HENRY confirme que l'ensemble des enfants a été pris en compte, selon la nouvelle carte scolaire. Le chiffre de 50% reste une estimation mais qui semble cohérente au regard des pratiques.
- Pierre-Baptiste GRILLET ajoute que la commune de VENNANS s'était auparavant battue pour le maintien du service de Transport méridien et que l'application de la nouvelle carte scolaire va déjà engendrer de grosses difficultés pour les familles. Quel coût représente le transport méridien sur l'ensemble du Budget CCDB ?
- Frédérique D'HENRY rappelle que « l'économie » réalisée sera réinjectée dans les tarifs du service de restauration scolaire et la mise en place du Plan Pauvreté.
- Pascal CHAFFIOTTE : le critère d'égalité n'est pas respecté puisque les transports méridiens sont maintenus sur certains secteurs selon des critères définis par la CCDB.
- Frédérique D'HENRY explique que la suppression des transports n'est pas possible aujourd'hui dans tous les secteurs (pas de services de restauration ou pas suffisamment de place dans les cantines..) mais que lorsque les groupes scolaires seront opérationnels, le transport méridien sera supprimé.
- Pascal CHAFFIOTTE demande s'il n'est pas judicieux d'attendre 2020.
- Frédérique D'HENRY insiste sur le fait qu'il est nécessaire de commencer.
- Dominique MESNIER intervient en tant que Maire de la commune de Laissey et en tant que représentant des Maires des communes concernées par la suppression : il précise qu'il avait tenu la même position au Bureau. Le remodelage de la Carte scolaire a été présenté sans mentionner que les transports méridiens seraient supprimés. 90 élèves sur 400 vont changer d'école et vont donc voir leurs points de repère, leurs habitudes modifiés. Si l'information de suppression des transports méridiens avait été connue, la validation de la décision de modification de la carte scolaire aurait certainement été différente. Les parents et les enseignants n'ont pas été suffisamment informés d'où la naissance du collectif « jenesuispasunnombre ». Quant aux élus, ils ont été « roulés » et mis en difficultés devant la population. La délibération proposée est « vicieuse et orientée » elle porte sur deux points pour lesquels l'avis peut être différent (favorable pour le point 1 et défavorable pour le point 2 par exemple). Au nom des communes concernées, il est demandé l'ajournement de la délibération, le report de la réflexion et la présentation ultérieure de deux délibérations (1 pour la stratégie et 1 pour la suppression des transports).
- Jean-Jacques GLAUSER intervient pour rappeler que les transports méridiens ont été supprimés sur le secteur de Moncey et la Tour de Scay une fois les groupes scolaires créés. Cela n'a pas été facile mais la décision a finalement été acceptée.
- Frédérique D'HENRY ajoute que la décision a été travaillée par la commission scolaire à plusieurs reprises cependant les délégués inscrits à cette commission ne sont pas tous très assidus.
- Dominique MESNIER estime que le groupe de travail sur le secteur Pouligny-Lusans/Roulans/Saint-Hilaire n'a pas été suffisant.
- Bertrand BARRAND avertit également sur le problème des élèves de petite section qui ne vont pas à l'école l'après-midi : comment vont-ils rentrer sachant que certains parents sont à mobilité réduite.
- Benoit PARENT revient sur l'argument d'égalité de services sur le territoire : Sur les secteurs où le Transport méridien a été supprimé, les administrés sont donc en droit de demander le rétablissement du service ?
- Christian RETORNAZ demande si les services de restauration sont égaux (Régie, Francas, AFR) en terme de coût.
- Laure THIEBAUT répond qu'il s'agit d'un autre sujet et qu'en termes d'égalité il faut entendre services équivalents. L'harmonisation est en-cours de réflexion et sera présentée ultérieurement.

- Jean-Claude MAURICE retrace l'historique des décisions qui ont amené à cette réflexion. Dans un premier temps, le passage à la semaine de 4 jours a nécessité une réorganisation des services afin de maintenir un accueil de qualité pour les enfants, durant la pause méridienne notamment. La gestion des transports scolaires est passée du Département à la Région qui se base aujourd'hui sur les horaires de transport des collégiens. Ces changements ont abouti à la stratégie proposée par la CCDB pour de meilleurs services publics méridiens. Les deux décisions sont liées, l'une ne peut pas aboutir sans l'autre. En d'autres termes, il n'y aura pas d'harmonisation des tarifs de restauration sans la suppression des transports méridiens. Le report de la décision ne fera que repousser le problème qui rencontrera les mêmes difficultés d'acceptation. Jean-Claude MAURICE rappelle l'engagement de ne pas augmenter les taux des impôts.

- Dominique MESNIER insiste pour que les deux points ne soient pas votés en même temps et que la décision soit reportée. Il est favorable à une nouvelle réflexion et éventuellement à un maintien du service avec une participation financière des communes. Il demande le report de la délibération.

- Jean-Claude MAURICE maintient le vote prévu. La décision n'est pas destinée à pénaliser un secteur. Les Transports méridiens seront supprimés sur tous les secteurs, une fois les groupes scolaires créés.

- Dominique MESNIER indique que la commune de Laissey financera le transport et invite les délégués du secteur à voter contre et les autres membres à s'abstenir par soutien.

- Michel LAB réagit à la demande de vote de Dominique MESNIER : chacun est libre de voter en fonction de son point de vue. Sinon que Fait-on ? On remet les transports méridiens en place sur l'ex CCLB ? Il ne faut pas raisonner ainsi mais avoir une vision globale du territoire.

On procède au vote :

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent :

- **La stratégie globale de la CCDB en matière d'offre de services publics pour le temps méridiens**
- **La suppression, à la rentrée de septembre 2019, du service de transport méridien relatif aux sites scolaires d'Autechaux, de Pouligney-Lusans, de Roulans et de Saint-Hilaire**

2 membres n'ont pas pris part au vote.

Voix pour : 48

Voix contre : 17

Blancs : 3 Nuls : 10

DCM C.1/2019

II. Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Le Président donne la parole à François HERANNEY, Vice-Président, qui expose :

Le débat d'orientation budgétaire est annexé à la présente délibération.

Christophe GUGLIELMETTI demande comment le coût du groupe scolaire du secteur du plateau a été estimé.

François HERANNEY répond que l'estimation est basée sur une projection du nombre d'élèves donc d'un nombre de classe afin d'avoir une approximation de la surface nécessaire. Le coût de construction d'un bâtiment BEPOS est de 2000€/m². (coût global opération)

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 présenté**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM C.2/2019

III. Projet Jeunesse – Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à compter du 18/02/2019

Le Président donne la parole à Laure THIEBAUT, Vice-présidente, qui expose :

Par délibération en date du 20/12/2017, le Conseil Communautaire a validé le fait de créer un projet jeunesse sur le territoire de la CCDB.

Pour rappel ce projet consiste à développer les actions envers les jeunes de 11 à 29 ans, à l'échelle du nouveau territoire, en partenariat avec le Département du Doubs, le CRIJ, la CAF, la DDCSPP, les Francas et les Familles Rurales.

En mars 2018 la CCDB a lancé un appel à candidature afin de pourvoir ce poste.

Le jury de recrutement avait porté son choix sur une personne, mais la CCDB a fait le choix de suspendre le recrutement dans l'attente de la validation du financement du Conseil Départemental du Doubs.

Au vu des compétences de cette personne, la CCDB a pu la recruter de manière temporaire afin de remplacer un agent en congé maternité.

Finally l'octroi du financement du Département a été validé en décembre 2018.

Le contrat de remplacement de congé maternité arrivant à son terme le 17/02/2019, il était donc possible de recruter sur le poste initial : animateur jeunesse.

L'agent n'étant pas titulaire du concours d'animateur territorial (catégorie B), il a été fait le choix d'effectuer une nomination sur un poste d'adjoint d'animation territorial (catégorie C) qui ne nécessite pas de concours.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Approuvent la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 35/35^{ème} à compter du 18/02/2019**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM C.3/2019

IV. Service déchets – Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01/01/2019

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

L'entretien des locaux du service déchets de la CCDB (7 rue sur le Chaille à Baume Les Dames) était assuré jusqu'au 31/12/2018 par une entreprise de nettoyage.

Au vu des coûts facturés pour cette prestation, il a été jugé plus judicieux de faire appel à du personnel CCDB.

L'objectif étant double : diminuer le coût de nettoyage et pouvoir proposer des heures de travail à nos agents.

Depuis le 01/01/2019 c'est donc un agent de la CCDB qui effectue ce travail. Celui-ci est rémunéré sous forme d'heures complémentaires. Il convient donc de régulariser cette situation en créant le poste correspondant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Philippe RONDOT demande où en est la création de la commission déchets. Elle sera recomposée lors d'une prochaine séance.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Approuvent la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 2.99/35^{ème} à compter du 01/01/2019**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM C.4/2019

V. Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat dans la limite de 20/35^{ème}. Ce taux est fixé par un arrêté du Préfet de Région et est conditionné aux modalités de renouvellement du contrat.

*si renouvellement en CDI : 60% d'aide

*si renouvellement en CDD ➤ avec formation qualifiante ou certifiante : 50% d'aide
➤ avec formations courtes, remise à niveau : 40% d'aide

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat de l'agent administratif recruté dans ce cadre arrivant à son terme, Monsieur le Président propose de renouveler celui-ci dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Un poste d'agent administratif

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 28 heures

Rémunération : SMIC + 18.83 %

Monsieur le Président demande à être autorisé à signer la convention avec CAP EMPLOI et le contrat de travail à durée déterminée avec l'agent concerné.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Décident de renouveler un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énumérées ci-dessus ;**
- **Autorisent Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM C.5/2019

VI. Aménagement des falaises d'escalade – approbation du plan de financement et demande de subventions

Le Président donne la parole à Céline BICHOT, vice-présidente qui expose :

La présente délibération est destinée à réserver des financements LEADER pour le projet d'aménagement des falaises d'escalade qui était déjà inscrit au budget 2018 et reporté en 2019.

Concernant le projet d'aménagement des falaises d'escalade, l'objectif est de mieux valoriser les 300 voies d'escalade présentes sur le territoire. Cette activité attire des pratiquants sur un large périmètre et contribue au développement de l'activité économique locale (hébergement, restauration...). Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité et les conditions de pratique de ce sport, notamment sur les sites d'initiation. Cette opération prévoit également un volet communication.

Le montant estimé des dépenses est de 98 023 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
----------	--	----------	--

prévisionnelles		prévisionnelles	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux d'aménagement des pieds de voie sans maîtrise d'œuvre, sans imprévus	70 000 €	Département (P@C 25, volet A)	19 604,60 €
Frais publication marché de travaux	200 €	Région - règlement aménagement sportif du territoire	19 300,00 €
Travaux de sécurisation des 300 voies	18 300 €	Europe FEADER – programme LEADER	38 520,00 €
Supports de communication (panneaux)	7 000 €	Autofinancement CCDB	20 598,40€
Signalisation routière	800 €		
Signalétique piétons	200 €		
Eductour	150 €		
Accueil presse	1 373 €		
Total	98 023€	Total	98 023€

Le conseil communautaire s'engage à réaliser et à financer l'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet.

Le conseil communautaire sollicite l'aide financière de l'Union Européenne (programme LEADER du FEADER), de la Région et du Département suivant les montants prédéfinis ci-dessus.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Valident le plan de financement ci-dessus et acceptent de prendre en charge les cofinancements non obtenus,**
- **Autorisent le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Doubs Central et auprès des autres cofinanceurs**
- **Autorisent le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette décision.**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

DCM C.6/2019

Séance levée à 22h15

DCM	OBJET
C.1/2019	<i>Stratégie de la CCDB concernant l'offre de services publics pour le temps méridien</i>
C.2/2019	<i>Débat d'Orientation Budgétaire 2019</i>
C.3/2019	<i>Projet jeunesse : création d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 18/02/2019</i>
C.4/2019	<i>Service déchets : création d'un poste d'adjoint technique à compter du 01/01/2019</i>

C.5/2019	<i>Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif PEC</i>
C.6/2019	<i>Aménagement des falaises d'escalade approbation plan de financement et dde de subv</i>

COMMUNES	Noms et Prénoms	Emargements
ADAM-LES-PASSAVANT	SCHNEEBERGER Marie-Françoise	
AISSEY	BARBIER Michel	
AUTECHAUX	BRUNELLA Jean-Yves	
BATTENANS-LES-MINES	PETITE Henri	
BAUME-LES-DAMES	BASSENNE Christian	
	BEAUQUIER Maud	
	CHAMPROY Bernard	
	DI-MASCIO Josiane	
	DURAI Marie-Christine	
	GIRARDAT Annie	
	DUVERNAY Emmanuelle	Pouvoir à Gérard GLEIZE

	GLEIZE Gérard	
	KOLB Jean-Christophe	Pouvoir à Colette ROMANENS
	MARBOEUF Sylviane	
	MAURICE Jean-Claude	
	MARTHEY Arnaud	
	MOUREY Jean-Marc	
	MOYSE Béatrice	Pouvoir à Jean-Claude MAURICE
	ROMANENS Colette	
	RONDOT Philippe	
	THIEBAUT Laure	
	VIGREUX Thomas	
BLARIANS	GRUET Daniel	
BRECONCHAUX	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis	Pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	GENIAUX Vincent	

CENDREY	FAIVRE Gérard	
CHAMPLIVE	VAUBOURG André	
CHATILLON- GUYOTTE	THIELLEMENT Denis	
CORCELLE- MIESLOT	D'HENRY Frédérique	
COTEBRUNE	MORTEAU Jean- Louis	Excusé
CUSANCE	GLORIOD Nicole	Excusée
DAMMARTIN LES TEMPLIERS	FERREIRA Joaquim	
FLAGEY- RIGNEY	BONNET Dominique	
FONTENOTTE	PARENT Benoit	
FOURBANNE	JOURNOT Laetitia	
GERMONDANS	OUDOT Daniel	Pouvoir à Daniel GRUET
GLAMONDANS	Claude DALLAVALLE	
GROSBOIS	CUENOT Paul	
GUILLON-LES- BAINS	CARTIER Damien	

HYEVRE- PAROISSE	CUENOT Philippe	
L'ÉCOUVOTTE	MAYOUD Pierre	
LA BRETENIERE	LABE Gilbert	
LA TOUR DE SCAY	GLAUSER Jean- Jacques	
LAISSEY	MESNIER Dominique	
LE PUY	GUGLIELMETTI Christophe	
LOMONT SUR CRETE	DEVILLERS Claude	
LUXIOL	BARRAND Bertrand	
MONCEY	THERNIER Fabien	Pouvoir à Agnès SCALABRINO
	SCALABRINO Agnès	
MONTIVERNAGE	BERNASCONI Marianne	
OLLANS	LAB Michel	
OSSE	PIQUARD Charles	
OUGNEY- DOUVOT	TROUILLOT Francis	

PASSAVANT	BICHOT Céline	
PONT-LES- MOULINS	ROUTHIER Françoise	
POULIGNEY- LUSANS	HERANNEY François	
	ALBANESI Hélène	
	MESNIER Claude	
RIGNEY	ROSSÉ Claude	
RIGNOSOT	BEUDET Thierry	
RILLANS	COUR Dominique	
ROUGEMONTOT	CLEMENT Denis	
ROULANS	BRULET Daniel	
	DUBOIS- DUNILAC Hervé	
	GAFFIÉ Marguerite	
	JACQUOT Alain	
SAINT-HILAIRE	MARTHEY Philippe	

SAINT-JUAN	YAZLOVETSKY Louis	
SECHIN	ROUSSY Pierre	
SILLEY- BLEFOND	COMTE Jean- Pierre	
THUREY-LE- MONT	COURANT Alain	
VAL DE ROULANS	HUGOT Guy	
VALLEROY	THOMAS Yvon	
VENNANS	Pierre-Baptiste GRILLET	
VERGRANNE	CUENOT Didier	
VERNE	GIRARDOT Denis	
VILLERS- GRELOT	CHAFFIOTTE Pascal	
VILLERS-ST- MARTIN	RETORNAZ Christian	
VOILLANS	PAUTHIER Alain	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS
Séance du 6 Mars 2019**

<p align="center"><u>N°C.1/2019</u></p> <p align="center"><u>O B J E T</u></p> <p>Stratégie de la CCDB concernant l'offre de services publics pour le temps méridien</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Étaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	---

Le Président donne la parole à Frédérique D'HENRY, vice-présidente, qui expose :

Suite à la réflexion menée par la commission scolaire sur le service de transport méridien, les membres du Bureau ont étudié l'ensemble des services publics proposés aux habitants du territoire pour la prise en charge de leurs enfants sur le temps méridien.

Dans le même cadre, les membres de la commission petite enfance, enfance, jeunesse seront prochainement amenés à étudier des propositions en matière d'harmonisation des tarifs sur l'ensemble des services du territoire (restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire), dans l'objectif d'une application à la rentrée de septembre 2019.

Contexte :

La Communauté de communes Doubs Baumois exerce la compétence petite enfance, enfance, jeunesse. Dans ce cadre elle a en charge la construction, la création, la gestion et l'animation des structures d'accueil, des services et des équipements relevant de cette compétence.

Concernant le temps méridien, la CCDB organise et met en œuvre **les services de restauration scolaire et de périscolaire** au sein des sites scolaires suivants :

RPI Aïssey – Passavant – Saint Juan (services basés à Aïssey), Osse, Ecole intercommunale Dammartin – Champlive – Glamondans (les services sont situés sur un site scolaire différent, en l'occurrence à Osse), La Tour de Scay, Moncey, Pouligney Lusans, Roulans, Saint-Hilaire, Autechaux et Baume les Dames ².

Un autre service est également en place pour le temps de pause méridienne, **le service de transport méridien** : ce service est assuré par la Région mais c'est la CCDB qui a en charge son organisation ainsi que la facturation des usagers.

Ce service existe aujourd'hui sur le territoire correspondant aux anciennes CCPB et CCVA. La CCDBB avait supprimé ce service lors de l'ouverture du groupe scolaire de la Tour de Scay, en raison du temps élevé de transport.

Constat sur ces différents services :

✓ Concernant les services de restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Le niveau de service rendu sur l'ensemble des sites de la CCDB est équivalent, que le service soit délégué à Familles rurales, aux Francas, ou exercé en régie.

Le principe général d'égalité de tous devant la loi impose qu'en présence d'un service identique, les usagers paient un prix unique.

La CCDB se doit donc d'harmoniser sa politique tarifaire sur l'ensemble de son territoire ; or d'importantes disparités sont aujourd'hui constatées sur les tarifs horaires, ainsi que sur les tranches de quotient familial. L'harmonisation va donc inévitablement entraîner des baisses ou des hausses de tarifs selon les sites.

La CCDB a pour objectif de retravailler l'ensemble des tarifs ainsi que les tranches de quotient familial, en se basant sur une connaissance fine des ressources et de la fréquentation des familles du territoire.

Elle devra également prendre en compte les dispositions du futur Plan Pauvreté, qui pourrait imposer un tarif de repas à 1 € pour les familles aux revenus les plus faibles.

✓ Concernant le service de transport méridien :

A ce jour des enquêtes régulières révèlent une faible fréquentation des enfants au service de transport méridien, en particulier sur certains circuits.

Or le coût de chaque circuit, refacturé à 100% par la Région à la CCDB, est identique quels que soient le circuit et la taille du bus, à savoir 8 470 € TTC/an, auxquels s'ajoutent la masse salariale des accompagnatrices de bus (2 700 € en moyenne) et les charges indirectes (masse salariale des services de la CCDB chargés de la gestion du personnel accompagnateur, des inscriptions et de la facturation aux usagers).

² Seules les écoles de Villers Saint Martin, Pont les Moulins, Guillon les Bains et Lomont sur Crête ne disposent pas de ces services à ce jour. Sachant que les enfants de Lomont sur Crête seront scolarisés à Baume les Dames à l'école de Cour dès septembre prochain et que les enfants des communes de la vallée du Cusancin intégreront le futur groupe scolaire de Mi-Cour qui disposera de services périscolaires.

Le coût global du transport méridien s'élève à 165 000 € par an, soit un coût net de 130 000 € après déduction des participations des familles.

Proposition :

La CCDB peut difficilement continuer à financer 2 services publics parallèles sur la prise en charge des enfants durant le temps méridien. La planification pluriannuelle des investissements vise par ailleurs à mettre à niveau ou à créer les équipements périscolaires permettant d'offrir des conditions d'accueil de qualité et avec une capacité permettant d'accueillir le plus grand nombre d'enfants. Par ailleurs, la collectivité ne peut refuser l'inscription d'un enfant à la cantine, qui est un droit pour tous les enfants scolarisés lorsque le service existe (loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017).

En cas de suppression du transport méridien, les économies réalisées pourraient être en grande partie réinjectées dans une baisse des tarifs de restauration scolaire au bénéfice des usagers (permettant également d'atténuer la hausse due à l'harmonisation des tarifs pour les sites concernés), ainsi que dans l'amélioration de la qualité des repas (augmentation des produits bios notamment).

Suite à l'avis rendu par la commission scolaire sur le transport méridien, relié à la volonté de diminuer les tarifs de restauration scolaire, les membres du Bureau ont donc réfléchi à la possible suppression du service de transport méridien, au regard des critères suivants :

- Capacité physique théorique du bâtiment (commission de sécurité) ;
- Capacité physique réelle du bâtiment (en pratique, en prenant en compte les contraintes du service de restauration scolaire et notamment le mobilier, la bonne circulation des enfants et du personnel...) ;
- Temps de trajet école(s) - lieu de restauration ;
- Possibilité d'accueillir un plus grand nombre d'enfants dans de bonnes conditions matérielles : organisation d'un ou de deux services, durée de la pause méridienne, configuration des espaces...

L'hypothèse retenue étant le report en restauration scolaire de 50% des enfants fréquentant le service de transport méridien.

L'analyse des documents établis par les services de la CCDB démontre que les sites d'Autechaux, de Pouligny Lusans, de Saint Hilaire et de Roulans seraient en capacité d'accueillir des enfants supplémentaires dans le respect des critères précités.

Concernant le secteur « du Plateau », les temps de trajet demeurerait trop conséquents, notamment en ce qui concerne l'école intercommunale de Dammartin-Champlive-Glamondans, qui est un cas particulier dans le sens où les élèves de cette école se rendent dans un lieu de restauration relevant d'un autre site scolaire, à Osse.

S'agissant du transport méridien sur le secteur d'Aïsey, il semble pertinent de le maintenir puisque ce circuit « mixte » dessert déjà le lieu de restauration.

Enfin il semble pertinent de reporter la suppression du transport méridien sur l'ensemble des communes de ce périmètre à l'ouverture du futur groupe scolaire, qui sera doté des équipements permettant une offre de services périscolaires de qualité.

Concernant le secteur de Baume les Dames, il est proposé de tester sur un an la nouvelle organisation de la restauration scolaire qui sera mise en place à partir de septembre 2019 au

Centre d'affaires et de rencontres. L'évaluation au bout d'une année de fonctionnement permettra d'envisager ou non la suppression du transport méridien et donc l'accroissement du nombre d'enfants à la restauration scolaire (220 enfants au maximum fréquentent déjà le service à ce jour). Sachant que le transport méridien sera in fine supprimé lors de l'ouverture du groupe scolaire de Mi-Cour.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire approuvent :

- **La stratégie globale de la CCDB en matière d'offre de services publics pour le temps méridiens**
- **La suppression, à la rentrée de septembre 2019, du service de transport méridien relatif aux sites scolaires d'Autechaux, de Pouligney-Lusans, de Roulans et de Saint-Hilaire**

2 membres n'ont pas pris part au vote.

Voix pour : 48

Voix contre : 17

Abstention : 10

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

Séance du 6 Mars 2019

<p align="center"><u>N°C.2/2019</u></p> <p align="center"><u>O B J E T</u></p> <p align="center">Débat d'orientation Budgétaire 2019</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p align="center">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	---

Le Président donne la parole à François HERANNEY, Vice-Président, qui expose :

Le débat d'orientation budgétaire est annexé à la présente délibération.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :

- **Approuvent le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 présenté**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS
Séance du 6 Mars 2019**

<p align="center"><u>N°C.3/2019</u></p> <p align="center"><u>O B J E T</u></p> <p align="center">Projet jeunesse : Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à compter du 18 février 2019</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Étaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	---

Le Président donne la parole à Laure THIEBAUT, Vice-présidente, qui expose :

Par délibération en date du 20/12/2017, le Conseil Communautaire a validé le fait de créer un projet jeunesse sur le territoire de la CCDB.

Pour rappel ce projet consiste à développer les actions envers les jeunes de 11 à 29 ans, à l'échelle du nouveau territoire, en partenariat avec le Département du Doubs, le CRIJ, la CAF, la DDCSPP, les Francas et les Familles Rurales.

En mars 2018 la CCDB a lancé un appel à candidature afin de pourvoir ce poste.

Le jury de recrutement avait porté son choix sur une personne, mais la CCDB a fait le choix de suspendre le recrutement dans l'attente de la validation du financement du Conseil Départemental du Doubs.

Au vu des compétences de cette personne, la CCDB a pu la recruter de manière temporaire afin de remplacer un agent en congé maternité.

Finalelement l'octroi du financement du Département a été validé en décembre 2018.

Le contrat de remplacement de congé maternité arrivant à son terme le 17/02/2019, il était donc possible de recruter sur le poste initial : animateur jeunesse.

L'agent n'étant pas titulaire du concours d'animateur territorial (catégorie B), il a été fait le choix d'effectuer une nomination sur un poste d'adjoint d'animation territorial (catégorie C) qui ne nécessite pas de concours.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- Approuvent la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 35/35^{ème} à compter du 18/02/2019

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

Séance du 6 Mars 2019

<p align="center"><u>N°C.4/2019</u></p> <p align="center"><u>O B J E T</u></p> <p>Services déchets : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 01 janvier 2019</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	---

Le Président donne la parole à Charles PIQUARD, vice-président qui expose :

L'entretien des locaux du service déchets de la CCDB (7 rue sur le Chaille à Baume Les Dames) était assuré jusqu'au 31/12/2018 par une entreprise de nettoyage.

Au vu des coûts facturés pour cette prestation, il a été jugé plus judicieux de faire appel à du personnel CCDB.

L'objectif étant double : diminuer le coût de nettoyage et pouvoir proposer des heures de travail à nos agents.

Depuis le 01/01/2019 c'est donc un agent de la CCDB qui effectue ce travail. Celui-ci est rémunéré sous forme d'heures complémentaires. Il convient donc de régulariser cette situation en créant le poste correspondant.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Approuvent la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 2.99/35^{ème} à compter du 01/01/2019**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS**

Séance du 6 Mars 2019

<p align="center"><u>N°C.5/2019</u></p> <p align="center"><u>O B J E T</u></p> <p>Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p align="right">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
--	---

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par

l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat dans la limite de 20/35^{ème}. Ce taux est fixé par un arrêté du Préfet de Région et est conditionné aux modalités de renouvellement du contrat.

*si renouvellement en CDI : 60% d'aide

*si renouvellement en CDD ➤ avec formation qualifiante ou certifiante : 50% d'aide
➤ avec formations courtes, remise à niveau : 40% d'aide

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Le contrat de l'agent administratif recruté dans ce cadre arrivant à son terme, Monsieur le Président propose de renouveler celui-ci dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Un poste d'agent administratif

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 28 heures

Rémunération : SMIC + 18.83 %

Monsieur le Président demande à être autorisé à signer la convention avec CAP EMPLOI et le contrat de travail à durée déterminée avec l'agent concerné.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Décident de renouveler un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions énumérées ci-dessus ;**
- **Autorisent Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement**

Voix pour : 77

Voix contre : 0

Abstentions : 0

ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNAUTE
DE COMMUNES DOUBS BAUMOIS
Séance du 6 Mars 2019**

<p style="text-align: center;"><u>N°C.6/2019</u></p> <p style="text-align: center;"><u>O B J E T</u></p> <p style="text-align: center;">Aménagement des falaises d'escalade : approbation du plan de financement et demande de subventions</p> <p>Membres en exercice : 83 Membres présents : 71 Membres représentés : 6 Membres qui ont pris part à la délibération : 77</p> <p style="text-align: center;">Le Président,</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le six mars, la Communauté de Communes Doubs Baumois s'est réunie à BAUME LES DAMES, après convocation légale en date du 28 février, sous la présidence de MAURICE Jean-Claude, Président.</p> <p><u>Etaient présents (71) :</u> Marie-Françoise SCHNEEBERGER, Michel BARBIER, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Bernard CHAMPROY, Josiane DI-MASCIO, Marie-Christine DURAI, Annie GIRARDAT, Gérard GLEIZE, Sylviane MARBOEUF, Arnaud MARTHEY, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc MOUREY, Colette ROMANENS, Philippe RONDOT, Laure THIEBAUT, Thomas VIGREUX, Daniel GRUET, Gérard FAIVRE, Vincent GENIAUX, André VAUBOURG, Denis THIELLEMENT, Frédéric D'HENRY, Joaquim FERREIRA, Dominique BONNET, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Claude DALLAVALLE, Paul CUENOT, Damien CARTIER, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Jean-Jacques GLAUSER, Dominique MESNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Claude DEVILLERS, Bertrand BARRAND, Agnès SCALABRINO, Marianne BERNASCONI, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Céline BICHOT, Françoise ROUTHIER, Hélène ALBANESI, François HERANNEY, Claude MESNIER, Claude ROSSÉ, Thierry BEUDET, Dominique COUR, Clément DENIS, Daniel BRULET, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Philippe MARTHEY, Louis YAZLOVETSKY, Pierre ROUSSY, Jean-Pierre COMTE, Alain COURANT, Guy HUGOT, Yvon THOMAS, Pierre-Baptiste GRILLET, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Pascal CHAFFIOTTE, Christian RETORNAZ, Alain PAUTHIER.</p> <p><u>Excusés avec pouvoir (6) :</u> Emmanuelle DUVERNAY donne pouvoir à Gérard GLEIZE, Jean-Christophe KOLB donne pouvoir à Colette ROMANENS, Béatrice MOYSE donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET donne pouvoir à Christophe GUGLIELMETTI, Daniel OUDOT donne pouvoir à Daniel GRUET, Fabien THERNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO</p> <p><u>Excusés sans pouvoir (6) :</u> Anne-Sophie GARINO-TINCHANT, Bruno BONFILS, Jean-Louis MORTEAU, Nicole GLORIOD, Bruno MAJ, Christophe GIRARD.</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Annie GIRARDAT déléguée de la commune de Baume-Les-Dames</p> <p>Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.</p>
---	---

Le Président donne la parole à Céline BICHOT, vice-présidente qui expose :

La présente délibération est destinée à réserver des financements LEADER pour le projet d'aménagement des falaises d'escalade qui était déjà inscrit au budget 2018 et reporté en 2019.

Concernant le projet d'aménagement des falaises d'escalade, l'objectif est de mieux valoriser les 300 voies d'escalade présentes sur le territoire. Cette activité attire des pratiquants sur un large périmètre et contribue au développement de l'activité économique locale (hébergement, restauration...). Les travaux envisagés permettront d'améliorer la sécurité et les conditions de pratique de ce sport, notamment sur les sites d'initiation. Cette opération prévoit également un volet communication.

Le montant estimé des dépenses est de 98 023 € HT.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux d'aménagement des pieds de voie sans maîtrise d'œuvre, sans imprévus	70 000 €	Département (P@C 25, volet A)	19 604,60 €
Frais publication marché de travaux	200 €	Région - règlement aménagement sportif du territoire	19 300,00 €
Travaux de sécurisation des 300 voies	18 300 €	Europe FEADER – programme LEADER	38 520,00 €
Supports de communication (panneaux)	7 000 €	Autofinancement CCDB	20 598,40€
Signalisation routière	800 €		
Signalétique piétons	200 €		
Eductour	150 €		
Accueil presse	1 373 €		
Total	98 023€	Total	98 023€

Le conseil communautaire s'engage à réaliser et à financer l'ensemble des dépenses prévisionnelles du projet.

Le conseil communautaire sollicite l'aide financière de l'Union Européenne (programme LEADER du FEADER), de la Région et du Département suivant les montants prédéfinis ci-dessus.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- **Valident le plan de financement ci-dessus et acceptent de prendre en charge les cofinancements non obtenus,**
- **Autorisent le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Doubs Central et auprès des autres cofinanceurs**
- **Autorisent le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à cette décision.**

Voix pour : 77 Voix contre : 0 Abstentions : 0
ET LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

Jean-Claude MAURICE